PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 JUILLET 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, MERCREDI 23 JUILLET À VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

Étaient présents	**Mme Martine COUET, M. Franck BARRIER, M. Jérôme BELFORT, Mme Sandrine DEMAYA, Mme Nicole GUYON, M. Pascal JOUSSE, M. Fabien LECERF, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Cyrille OLLIVIER**
Absents excusés	**Mme Anne Laure JODEAU-BELOTTI donne procuration à Mme DEMAYA** **M. Bernard DEGOULET donne procuration à M. BARRIER** **M. Dominique COLIN donne procuration à M. BELFORT** **M. Miguel FIMIEZ**
Absent non excusé	**Mme Lydia DESBOIS** **M. Baptiste CHAUFOUR**
Secrétaire de séance	**Mme Sylvie LE DRÉAU**

Ordre du jour

1. **Mandat à donner à Mme COUET pour établir le contrat de location gérance de l'épicerie bar tabac**

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 16 juillet 2025, à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Mandat à donner à Mme COUET pour établir et signer le contrat de location gérance de l'épicerie bar tabac

Délibération DE01-23072025

Mme COUET demande aux membres du Conseil municipal de :

- **Lui donner mandat pour établir et signer le contrat de location gérance avec M. Paul Edouard JARRIER, ou toute autre société qui se substituerait où ce dernier serait associé, prochain gestionnaire de l'épicerie bar tabac, à la vue du projet de contrat de location gérance présenté au Conseil municipal.**

Il est proposé de faire débuter le loyer de location gérance au 1er septembre afin de laisser au nouveau gérant le temps de s'installer.
Le montant du loyer de location Gérance (épicerie bar tabac) est fixé à : 250,00€ TTC
Le paiement de ce loyer débutera en septembre 2025 à terme échu au 25 septembre.

Messieurs BARRIER et OLLIVIER font des remarques par rapport au projet de contrat de location gérance.
Dans l'article 1, il ne faut pas mettre le détail du mobilier et matériel car le détail n'est pas précis. Mme COUET et M. JARRIER vont faire l'inventaire de ce qui reste en état aujourd'hui. Le détail sera joint en annexe 3 au contrat.

Dans l'article 2, il faut préciser :
« A l'issue de ces 5 ans, si tout est payé en totalité, le Locataire-Gérant devient propriétaire du fonds.

Question à l'avocate : faut-il enlever ou pas la phrase « Chaque partie aura la faculté de faire cesser le bail à l'expiration d'une année de jouissance, en prévenant l'autre six mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ».
Cette phrase n'est pas bien comprise.

Dans l'article 6, il ne faut pas mettre de dépôt de garantie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 12 voix pour, sous réserve, de tenir compte dans le contrat de location gérance, des remarques soulevées pendant la séance :

- **Donne mandat à Martine COUET pour établir et signer le contrat de location gérance avec M. Paul Edouard JARRIER, prochain gestionnaire de l'épicerie bar tabac, ou toute autre société qui se substituerait où ce dernier serait associé.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes formalités liées à ce contrat de location gérance.**

2. Comptes-rendus des commissions communales

Néant

3. Comptes-rendus des commissions communautaires ou autres

Syndicat d'eau potable de Brains Souligné :
Rapporteur : Pascal JOUSSE

Suite une demande de la Préfecture de diminuer le nombre de syndicats, le SIDERM et le SIAEP de Brains Souligné vont fusionner. Au terme de cette fusion, le SIDERM gèrera seul l'eau potable sur la commune.

4. Questions diverses

Projet de centrale photovoltaïque au Grés Moiret : une rencontre avec Engie Green, les communes limitrophes, la Communauté de communes du Val de Sarthe, et les représentants de tous les organismes pertinents aura lieu le 16 septembre 2025.

Une permanence d'information publique du projet aura lieu en mairie le mercredi 24 septembre 2025 pour permettre aux habitants ou toutes personnes intéressées de s'informer ou de s'exprimer. Engie Green sera présent.

La séance est levée à 21h05.
SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 juillet 2025 :

M. Franck BARRIER	**M. Jérôme BELFORT**	**M. Baptiste CHAUFOUR**	**M. Dominique COLIN**
		Absent	Absent excusé
Mme Martine COUET	**M. Bernard DEGOULET**	**Mme Sandrine DEMAYA**	**Mme Lydia DESBOIS**
	Absent excusé		Absente
M. Miguel FIMIEZ	**Mme Nicole GUYON**	**M. Pascal JOUSSE**	**Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI**
Absent excusé			Absente excusée
M. Fabien LECERF	**Mme Sylvie LE DRÉAU**	**M. Cyrille OLLIVIER**	